

« Prévenir et résoudre les conflits associatifs »

Association IMediation

Présentation de l'association IMediation

- ▶ Imediation, un service de proximité
- ▶ Un espace d'écoute et de paroles
- ▶ Outils à la communication
- ▶ Outils à la décision

Qu'est-ce la médiation ?

- ▶ Dispositif de gestion des difficultés de la relation, gestion de différend, gestion de conflits
- ▶ IMediation met à disposition deux médiateurs
- ▶ Les parties trouvent elles-mêmes la solution
- ▶ Solution gagnant-gagnant

Pourquoi choisir la médiation ?

- ▶ Elle est gratuite
- ▶ Elle est confidentielle
- ▶ Elle vise une solution gagnant-gagnant élaborée par les parties
- ▶ Aucune décision n'est imposée

Qui met en route la médiation ?

- ▶ Le Président ?
- ▶ La direction ?
- ▶ N'importe quel membre ?

Comment se déroule le processus ?

- ▶ Demande de médiation
 - Entretien préalable avec le demandeur :
présentation de la problématique, du contexte ...
 - 2^{ème} entretien préalable : IMediation contacte l'autre partie :
 - Qui expose son point de vue
 - IMediation lui présente également le processus et propose une entrevue de médiation
 - Si acceptation, rendez-vous est pris
 - Lors de la rencontre, les deux médiateurs sont garants du cadre, ils rappellent les règles ; chacun s'engage à la confidentialité, à l'écoute et au respect de l'autre

Quel bénéfice ? Pour qui ?

- ▶ Pour chaque protagoniste
- ▶ Pour l'association

Quand et pour quels types de problèmes y recourir ?

- ▶ Le plus tôt possible,
 - Dès qu'une difficulté se fait sentir et ne semble pas pouvoir se résoudre directement par l'intervention de la personne qui en a pris conscience ;
 - Lorsqu'une difficulté ou un problème est récurrent ;
 - Lorsque la communication est difficile ;
 - Lorsqu'il y a incompréhension ;
 - Lorsque les fonctionnements ou les besoins, voire les canaux de communication sont différents et difficiles à appréhender pour les uns ou les autres.

Quelles en sont les limites ?

- ▶ La médiation est toujours volontaire : si l'une des parties s'y refuse, elle n'est pas possible ;
- ▶ Lorsqu'il y a un rapport hiérarchique, la médiation n'est possible que si la partie la plus élevée hiérarchiquement la demande.

Cas concrets

- ▶ Présenter un ou plusieurs cas, entretien « pré-préalable »
- ▶ Apport de situations réelles par les participants
- ▶ « Brain-storming »

Contacts

▶  : 07 62 62 25 46

▶  : contact@immediation.eu

Merci !